

SYNDICAT MIXTE D'IRRIGATION ET DE MISE EN VALEUR DU FOREZ-----
siège : Sous-Préfecture de MONTBRISON
-----**BOITE POSTALE 181 - 42604 MONTBRISON CEDEX****Téléphone : 04 77 96 10 39 - Télécopie : 04 77 58 83 08 - Email : contact@smif42.fr****DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****Séance ordinaire du 6 OCTOBRE 2025****OBJET DE LA DELIBERATION****ASA RIVAS – GESTION SMIF**

La Vice-Présidente certifie,

1°) Que la convocation de tous les membres du Comité Syndical en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

2°) Que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Comité, a été adoptée à l'unanimité des votants.

3°) Que le nombre de membres du Comité Syndical en exercice au jour de la séance était de **19** sur lesquels il y avait **10** membres et **1** membres représentés par pouvoir accordé, soit **11 membres votants** à savoir :**Présents :**

1-	Mme BROSSE Chantal, 1 ^{ère} Vice-Présidente	11-
2-	Mme BRUEL Nicole	12-
3-	M. COUCHAUD Patrice	13-
4-	M. DALBEGUE Gérard	14-
5-	M. FAYARD Stéphanie	15-
6-	M. FRECON Laurent	16-
7-	M. FRECON Sébastien	17-
8-	M. OGIER Yvan	18-
9-	M. REBOUX Georges	19-
10-	M. SANIAL Jean	

Absents avec excuses : M. BONNEFOY Jean-Yves - M. CHARRETIER Nicolas – M. CHAZAL Jacques - Mme DARFEUILLE Marianne – M. LARDON Eric – M. PALIARD Rambert - M. REVEILLE Yves – M. VERNET Gérard**Absents représentés :** M. FRECHET Daniel donne pouvoir à Mme BROSSE Chantal**Secrétaire élu pour la durée de la session :** M. REBOUX Georges**La réunion est présidée par Mme Chantal BROSSE, 1^{ère} Vice-Présidente en l'absence de M. le Président Jean-Yves BONNEFOY.**

Madame la Vice-Présidente informe les membres du Comité que le Président de l'ASA de RIVAS a fait part au SMIF des difficultés qu'il rencontre dans la gestion du secrétariat et de la comptabilité de son Association et souhaiterait confier la gestion globale au service du SMIF.

Une première évaluation chiffrée des missions que le SMIF pourrait proposer sera présentée.

.../...

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Comité Syndical :

- décide que les conditions de reprise à compter du 1^{er} janvier 2026 pour la gestion administrative et comptable par le SMIF seront proposées à l'ASA de Rivas.
- délègue son Président pour signer toutes les pièces se rapportant à cette décision,

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A MONTBRISON, le 6 octobre 2025

Pour le Président du SMIF,
La 1^{ère} Vice- Présidente,
Chantal BROSSE



Le Secrétaire,
Georges REBOUX